



HAL
open science

L'épithalame de Nicolas Bourbon pour Jeanne de Navarre : du mariage réel au mariage idéal

Sylvie Laigneau-Fontaine

► **To cite this version:**

Sylvie Laigneau-Fontaine. L'épithalame de Nicolas Bourbon pour Jeanne de Navarre : du mariage réel au mariage idéal. Réforme, Humanisme, Renaissance : Bulletin de l'association d'études sur la Renaissance, l'Humanisme et la Réforme, 2021, 92, pp.49-72. 10.4000/aitia.1552) . halshs-04614123

HAL Id: halshs-04614123

<https://shs.hal.science/halshs-04614123v1>

Submitted on 17 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'épithalame de Nicolas Bourbon pour Jeanne de Navarre : du mariage réel au mariage idéal

Poète champenois né près de Troyes en 1503, Nicolas Bourbon se fit connaître en 1533, alors qu'il était régent au Collège de Beauvais à Paris et fréquentait les cercles évangéliques de la capitale, en publiant, d'abord à Paris chez Vascosan, puis la même année à Bâle chez Cratander, un recueil de poésie de circonstances intitulé *Nugae*¹. Ce recueil, marqué par des convictions évangéliques nettement affirmées et un goût réel pour la provocation, sensible en particulier dans une très longue *Ode à Dieu, très grand, très bon*, fustigeant la « louve pourpre » (*lupa purpurata*) de l'Église², valut à son auteur quelque mois de prison, suivis d'un exil en Angleterre à la cour d'Henry VIII et Anne Boleyn, mais attira aussi sur lui l'intérêt de Marguerite de Navarre : lorsque le poète rentra d'Angleterre, et après qu'il eut passé quelque temps à Lyon, où il se lia au fameux *sodalitium Lugdunense*, celle-ci, comblant ainsi ses vœux les plus chers³, lui offrit une charge et le nomma vers 1539 précepteur de sa fille Jeanne d'Albret, née en 1528⁴. Pour son élève, Bourbon écrivit dès l'année de sa nomination les *Tabellae elementariae pueris ingenuis pernecessariae*⁵, sorte de bréviaire d'éducation humaniste puis, lorsque celle-ci se maria en 1548, une pièce de noces, le *Coniugum illustriss. Antonii a Borbonio, Vindocinorum ducis, et Ianæ, Nauarrorum principis, Epithalamion*⁶, publié en 1549 chez Vascosan. Largement pratiqué dans l'Antiquité⁷, le petit « genre » de l'épithalame⁸, réactivé à la Renaissance⁹, fut l'objet

¹ Voir Sylvie Laigneau-Fontaine, *Nicolas Bourbon, Nugae (1533) : édition et traduction commentée*, Genève, Droz, 2008.

² Pièce 489 de l'édition Cratander (toutes mes références sont tirées, sauf mention contraire, de cette édition).

³ Les *Nugae* de 1533 comportent plusieurs pièces d'éloge de Marguerite de Navarre, dans lesquelles Bourbon affirme que faire partie de sa maison est son plus cher désir : voir par exemple la pièce 334 où il la supplie de le prendre en pitié, lui si petit qui désire être d'une si grande maison (*In tanta minimus qui cupit esse domo*, v. 5), ou la pièce 351, où il affirme que, si elle lui accorde sa protection, nul ne sera « plus libre ou plus heureux que lui » (*Quis me liberior ? Quis me felicius uno ?*, v. 3). L'édition suivante, parue en 1538 à Lyon chez Gryphe, très augmentée, sous le titre de *Nugarum libri octo*, offre une épigramme présentée comme autobiographique, dans laquelle Bourbon évoque une rencontre entre lui-même et la Reine, au cours de laquelle, paralysé par la timidité, il n'a pu que rester muet, tandis que Marguerite faisait preuve de sa bienveillance et de sa générosité (*Nugarum libri octo*, VII, 84) ; sur cette pièce, voir mon article « *Dulce decus uatum* (Ducher, I, 3, 1) : la relation des membres du *sodalitium Lugdunense* avec leurs mécènes, un modèle horatien ? », *Camena* (<http://saprat.ephe.sorbonne.fr/toutes-les-revues-en-ligne-camena>), n°16, oct. 2014.

⁴ D'après Scévole de Sainte Marthe, Bourbon dut ce poste à sa connaissance de la langue grecque, qui était exceptionnelle, « même pour ce siècle érudit » (*uel erudito seculo*) (*Scaeuolae Sammarthani Gallorum doctrina illustrium qui nostri patrumque memoria floruerunt Elogia*, dans *Scaeuolae et Abelli Sammarthanorum patris et filii opera latina et gallica*, Paris, J. Villery, 1633, p. 18).

⁵ *Ouvrage élémentaire fort nécessaire aux enfants de bonne naissance*, Paris, Simon de Colines, et Lyon, Frelon frères, 1539.

⁶ *Épithalame pour les noces de l'illustrissime Antoine de Bourbon, duc de Vendôme et de Jeanne, Princesse de Navarre*.

⁷ Pour son évolution, de Sappho à Dracontius, voir Rudolf Keydell, art. « Epithalamium », *R.A.C.*, 5, 1962, col. 927-943 et, plus récemment, Sabine Horstmann, *Das Epithalamium in der Lateinischen Literatur der Spätantike*, München – Leipzig, K. G. Saur, 2004. Plus ponctuellement, on pourra aussi consulter par exemple Arthur L. Wheeler, « Tradition in the Epithalamium », *American Journal of Philology*, 51, 1930, p. 205-223 ; E. Faye Wilson, « Pastoral and Epithalamion in Latin Literature », *Speculum*, 23, 1948, p. 35-57 ; Tokuya Miyagi, « Tradition and Innovation of Epithalamium : Statius and Claudian », *Classical Studies*, 11, 1994, p. 227-242 ; Hamidou Richier, « L'épithalame d'Achille

de commentaires de la part des théoriciens du XVI^e siècle, tel Scaliger qui lui consacre plusieurs pages de ses *Poetices libri septem*¹⁰, dans lesquelles il en analyse un certain nombre de motifs caractéristiques, en s'appuyant essentiellement sur les *carmina* 61 et 62 de Catulle. L'épithalame que Bourbon offrit à son élève est un mince recueil qui s'ouvre sur une pièce assez longue, l'épithalame proprement dit, formée de cinquante trois strophes de lyrique éolienne¹¹, accompagnant les époux, sur le modèle de Catulle 61, jusque devant la chambre nuptiale ; cette pièce initiale est suivie de seize poèmes plus brefs, des épigrammes essentiellement en distiques élégiaques ou en hendécasyllabes phalécien, adressées, dans leur grande majorité, à Jeanne, à son époux ou à ses parents ; l'ouvrage se termine par deux pièces d'amis de Bourbon (Jean Salmon Macrin et un certain *Georgius Patricius*) consacrées au mariage de Jeanne. Je voudrais analyser ici la façon dont on peut lire dans cet épithalame, à travers l'usage d'un genre conventionnel fondé sur des motifs codifiés, l'écho de problématiques contemporaines en même temps que de préoccupations plus propres à Bourbon et à sa protectrice.

Un épithalame bien maladroit ?

Dans la production poétique de Nicolas Bourbon, l'épithalame à Jeanne de Navarre tient une place bien particulière. À travers les *Nugae*, puis les *Nugarum libri octo* qui en sont une réédition très augmentée, il avait adopté l'*ethos* de poète militant, multipliant les épigrammes qui diffusaient les idées évangéliques, mais aussi de poète courtisan, flattant à bon escient – et sans hypocrisie aucune, puisqu'il partageait leurs

et Déidamie : entre *eidyllion* et *epyllion* », *Aitia* 6/2016 (*Recherches sur lepyllion à l'époque hellénistique et au-delà*) en ligne : <https://doi.org/10.4000/aitia.1552>. Pour un recueil de divers épithalames, de l'Antiquité au XX^e siècle, voir *Le Livre d'or des épithalames ou chants nuptiaux*, textes d'auteurs anciens et modernes choisis par Jean-Michel Girard avec une introduction de Chantal Vieuille, Grignan, Editions Complicités, 1999. Enfin, pour une étude « computationnelle » du genre de l'épithalame, on pourra consulter le mémoire de M2 d'humanités numériques d'Elena Ghiringhelli sous la direction de François Ploton-Nicollet, soutenu à l'École des Chartes le 1^{er} octobre 2020, qui porte sur l'édition critique du livre II de l'épithalame pour les noces de Filippo Maria Visconti et dont la dernière partie est occupée par une « analyse du genre de l'épithalame de la latinité classique jusqu'à la Renaissance ».

⁸ J'emploie ce terme de genre au sens large. En fait, l'épithalame n'en est pas vraiment un, mais est plutôt une sous catégorie du genre épideictique. Voir à ce sujet Virginie Leroux, « *Ter repetamus hymen* : Dorat et la tradition antique de l'épithalame », dans *Jean Dorat, poète humaniste de la Renaissance*, Actes du coll. int. de Limoges, réunis par Christine De Buzon et Jean-Eudes Girot, Genève, Droz, 2007, p. 323-340 (p. 323-324).

⁹ Sur l'épithalame à la Renaissance, voir par exemple Thomas M. Green, *The Epithalamion in the Renaissance*, Yale University Press, 1955 ; Virginia Tufte, *The Poetry of Marriage. The Epithalamium in Europe and its developments in England*, Los Angeles, Tinnon Brown, 1970 ; Bodo L.O. Richter, « *Venere pronuba* : the French Renaissance *Epithalamia* », in *From Marot to Montaigne* (éd. Claude La Charité), *Kentucky Romance Quarterly*, 19, 1, 1972, p. 65-98 ; Mary Morrison, « Some Early Humanist *Epithalamia* », *Acta Conventus Neo-Latini Amstelodamensis*, Munich, Fink Verlag, 1979, p. 794-802 ; Anthony F. D'Elia, « Marriage, Sexual Pleasure, and Learned Brides in the Wedding Orations of Fifteenth-Century Italy », *Renaissance Quarterly*, 55, 2002, p. 379-43.

¹⁰ Scaliger, *Poetices libri septem*, Genève, J. Crespin pour Lyon, A. Vincent, 1561, III, 101, p. 150-155 (éd. moderne Luc Deitz, *Iulius Caesar Scaliger, Poetices libri septem. Sieben Bücher über die Dichtkunst*, Stuttgart-Bad Cannstatt, F. Frommann, 1964).

¹¹ Deux vers glyconiques (l'un en début et l'autre en fin de strophe) encadrent trois dimètres iambiques. Les strophes de Catulle, 61 sont formées de quatre glyconiques et un phérécratéen ; la pièce 62 est en hexamètres déclytiques.

convictions¹² – les proches de Marguerite de Navarre¹³. Ses œuvres suivantes, les *Tabellae* déjà évoquées mais aussi, en 1536, le *Paedagogeion*¹⁴, opuscule sur l'éducation des enfants, fleurait bon la pédagogie érasmienne et pouvaient, par là-même, séduire Marguerite.

Il en va bien différemment avec l'épithalame, qui chante avec enthousiasme une union à laquelle la reine était franchement et ouvertement hostile. Il n'est nullement question ici de revenir en détail sur les querelles auxquelles donnèrent lieu le mariage de Jeanne d'Albret : les choses sont bien connues, et je ne peux que renvoyer à la bibliographie, abondante, sur la princesse de Navarre¹⁵. Je rappellerai simplement quelques éléments utiles à mon propos. Petite, sans richesse particulière mais idéalement située entre la France et l'Espagne, la Navarre était l'objet de la part de ces deux nations rivales de grandes convoitises. Henri de Navarre était plutôt favorable à une union espagnole, qui lui aurait permis de récupérer l'intégralité de son territoire, alors que sa partie méridionale, au sud des Pyrénées, avait été conquise en 1512 et rattachée à la Castille ; Charles Quint pour sa part, compte tenu de l'importance stratégique de la Navarre, était prêt à envisager une union de Jeanne avec son fils Philippe, héritier du trône. Il était évidemment capital pour François I^{er} d'empêcher cela, et il avait imposé par la force, en 1541, les noces de sa nièce avec Guillaume de Clèves, un mariage qui ne fut apparemment jamais consommé, et qui fut dissout en 1545, lorsque les relations entre le marié et le roi de France se dégradèrent. À la mort de François I^{er} en 1547, le problème du mariage de l'héritière de la Navarre – Jeanne avait eu un frère, mais il était mort très jeune – se posait donc de nouveau à son successeur. Henri de Navarre, lui, n'avait pas renoncé à ses ambitions espagnoles (l'infant d'Espagne, Philippe, entre temps marié lui aussi, venait opportunément de perdre sa femme, Marie de Portugal) ; Marguerite s'était ralliée à son époux, déçue d'abord par son frère, désormais étrangère à la cour de son neveu¹⁶, et désirant voir sa fille accéder à l'un des trônes les plus puissants du monde.

Pas plus que pour François I^{er} en 1541, cela n'était concevable pour Henri II en 1547. Très vite, une union fut donc décidée avec Antoine de Bourbon, le fils aîné du duc de Bourbon, une famille illustre, donc, mais récemment disgraciée du fait de la

¹² Voir l'introduction de mon édition, et le passage que je consacre à « Nicolas Bourbon évangélique. Le cercle de Marguerite de Navarre », p. 128-132.

¹³ Par exemple Gérard Roussel (pièces 248 des *Nugae* et II, 42 des *Nugarum libri octo*), Florimond des Gouttes (pièces 324 et II, 22), Antoine Olivier (pièces 470 et III, 76) ou encore Michel d'Arande (pièces 413 et III, 16, ainsi que 506 et III, 115).

¹⁴ *Nicolai Borbonii Vandoperani Lingonensis Opusculum puerile ad pueros de moribus, siue Paidagogeion (Petit ouvrage de jeunesse du Langrois Nicolas Bourbon de Vandœuvre, portant sur les mœurs et destiné aux enfants ou Pédagogion)* Lyon, Gryphe, 1536.

¹⁵ Sur Jeanne d'Albret, on consultera par exemple Bernard Nabonne, *Jeanne d'Albret, reine des huguenots*, Paris, Hachette, 1945 ; Yves Cazeaux, *Jeanne d'Albret*, Paris, A. Michel, 1973 ; Nancy Lyman Roelker *Jeanne d'Albret, reine de Navarre, 1528-1572* (trad. G de B. Merrill), Paris, Impr. nationale, 1979 ; *Jeanne d'Albret et sa cour* : actes du colloque international de Pau, réunis par Évelyne Berriot-Salvadore *et alii*, Paris, Champion, 2004 ; Robert Vareilles, *Jeanne d'Albret, la Déborah calviniste*, Biarritz, Atlantica, 2010 ; *Letters from Jeanne of Navarre with an Ample declaration*, edited and translated by Kathleen M. Llewellyn *and al.*, Toronto, Iter Academic Press, 2016 ; Elena Bonoldi Gattermayer, *Tre donne della Riforma : Margherita d'Angoulême, Renata d'Este, Giovanna d'Albret*, Milan, Jaka Book, 2017. Ainsi que, vieillis mais toujours très utiles et précis, Antoine de Ruble, *Le mariage de Jeanne d'Albret*, Paris, A. Labitte, 1877 et *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, Paris, A. Labitte, 1882-1886.

¹⁶ Sur les liens entre Marguerite et Henri II, voir Pierre Jourda : « Elle n'avait jamais eu pour lui l'affection qu'elle avait porté à ses frères disparus (...) Henri II avait toujours été pour elle assez froid » (*Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, reine de Navarre [1492-1549] : étude biographique et littéraire*, Paris, Champion, 1930 [rééd. Genève, Slatkine, 1978], T. 1, p. 319).

défection du Connétable de Bourbon, et de fortune médiocre, bien que son aîné fût « en position de premier prince de sang et d'héritier au trône de France, si le sang Valois-Angoulême venait à tarir¹⁷ ». Antoine lui-même était, si l'on en croit Brantôme, un homme séduisant, qui avait « belle apparence, belle taille et plus haute de beaucoup que celle de tous messieurs ses frères, la majesté toute pareille, la parole et l'éloquence très bonnes¹⁸ » ; il était auréolé en outre d'une gloire militaire qu'il avait acquise lors des campagnes de 1543 et qui le fit plus tard compter, selon les mots de Ronsard, au nombre des « Mars » « mein[ant] les soudars » d'Henri II¹⁹. Il semble – et j'y reviendrai – que la jeune Jeanne était loin d'être insensible à son charme, heureuse sans doute aussi, elle qui avait passé toute son enfance au château de Plessis-les-Tours, d'être mariée en France, ce qui correspondait en outre, selon les historiens, à une volonté des Béarnais²⁰. Il n'en reste pas moins que Marguerite et son époux étaient vivement hostiles à cette union, et qu'Henri II dut finir par leur intimer l'ordre d'y consentir et d'assister à la cérémonie. Celle-ci se déroula le 20 octobre 1548, à Moulins, dans le château des Bourbon²¹, elle fut suivie d'un déjeuner et d'un dîner, puis d'un bal de courte durée : selon tous les témoins de l'époque, cela constituait les festivités vraiment minimales pour un mariage princier ; Saint-Mauris, l'ambassadeur de Maximilien d'Autriche, qui y assistait, jugea qu'il « n'y eust grans esbattement » et suggéra que « la précipitation du roi avait empêché les officiers de la cour d'organiser les festivités habituelles²² ». Cette absence de faste s'explique en fait bien entendu par les circonstances particulières de ces noces, désapprouvées par les parents de la mariée, mais elle constitue en outre, comme le note Michel Magnien, « une nouvelle humiliation pour Marguerite²³ ».

Dès lors, il est fort surprenant que Nicolas Bourbon, le poète de Marguerite, ait entonné la trompette triomphale pour chanter des noces qui déplaisaient si fort à sa protectrice, qu'il ait cru bon d'exalter ce jour « à marquer d'une pierre blanche » (*creta notandus candida*²⁴), décrit comme tout empli de bonheur pour la reine de Navarre²⁵, et qu'il ait appelé ses collègues en poésie à le célébrer à leur tour²⁶. On

¹⁷ Yves Cazeaux, *Jeanne de Navarre*, op. cit., p. 75.

¹⁸ Brantôme, *Hommes illustres et grands capitaines françois*, « Le Roy de Navarre Anthoine de Bourbon » (*Œuvres Complètes*, éd. Jean-Alexandre C. Buchon, Paris, Société du Panthéon Littéraire, 1842, p. 473).

¹⁹ Ronsard, *Hymne du Treschrestien Roy de France Henry II de ce nom*, v. 425-427 : « (...) S'il [Jupiter] se vante d'un Mars / Tu en as plus de cent qui meinent tes soudars, / Meisseigneurs de Vandosme et Meisseigneurs de Guise » (Ronsard, *Hymnes*, éd. Albert Py, Genève, Droz, 1978, p. 115).

²⁰ Voir la « Requete faicte par les Estatz des pays, terres et seigneurs du Roy de Navarre au Roy, sur le mariage [de Jeanne] », cité par Antoine de Ruble (*Le mariage...*, op. cit., p. 279-283), d'où il ressort que les Béarnais redoutaient un mariage avec Philippe d'Espagne, du fait de leur volonté « d'avoyr leur roy, prince et seigneur près d'eulx, ou au moins en lieu ou facilement ils puissent retyrer à luy ».

²¹ À Moulins se trouvait un château bâti au XV^e siècle par la famille de Bourbon. Il leur avait été confisqué suite à la condamnation du Connétable et était passé à Louise de Savoie (Antoine de Ruble, *Le mariage...*, op. cit., p. 258).

²² Cité par Nancy Lyman Roelker *Jeanne d'Albret*, op. cit., p. 65.

²³ Michel Magnien, « Marguerite et les deux Muses : la célébration poétique du mariage de Jeanne d'Albret par Nicolas Bourbon et Ronsard », dans *Devis d'amitié : mélanges en l'honneur de Nicole Cazauran*, ét. réunies par Jean Lecoindre et alii, Paris, Champion, 2002, p. 445-464 (p. 449).

²⁴ *Épithalame*, pièce 1, strophe 19, v. 2.

²⁵ *Ibid.*, strophe 33, v. 1-3 : *Ni foret tibi cognita / Haec nuptialis actio / Tibi his carendum gaudiis* (« Si tu n'avais pas connaissance / de ce mariage qui se déroule / tu serais privée de ce bonheur »).

²⁶ *Ibid.*, pièce 12 : *Ad poetas*, v. 1-6 : *Arceat Aoniis merito me Phoebus ab undis, (...) / Vos nisi cultures Musarum sedulus hortor / Carminibus festis hunc celebrare diem* (« Que Phébus m'écarte à bon droit des sources aoniennes (...) / si je ne vous pousse et ne vous exhorte, ô vous qui adorez les Muses, / à célébrer cette journée par des vers de fête »).

peut bien sûr songer que, son élève se mariant et n'ayant désormais plus besoin de précepteur, le poète se trouve près de perdre sa charge et doit donc urgemment trouver un nouveau protecteur : il est vrai que certaines des épigrammes de l'épithalame, adressées au nouveau marié, sont des appels non dissimulés à sa générosité et des offres tout aussi claires d'entrer à son service :

*O tuum si me patiare dici
Quantus euadam ? tua fama quantum
Crescet, o heros ? mea quis reprehendet
Carmina censor ?
Res canam magnas seriemque rerum
Et tuae clarum genus omne gentis²⁷.*

Ces vers prennent un sel tout particulier lorsqu'on se rend compte – comme l'a fait Verdun-Léon Saulnier²⁸ – qu'ils figuraient déjà, en l'état, dans une lettre adressée par Bourbon à Guy de Laval, le beau-frère d'Henri de Lautrec dont il recherchait la protection dans les années 1530, et qu'il a profité de ce qu'ils n'avaient pas été publiés pour les reprendre tels quels, en n'en changeant que le destinataire, et pour les adresser à son nouveau protecteur putatif.

Quoi qu'il en soit, il semble que la célébration de ce mariage qui déplaisait tant à Marguerite soit, de la part de son protégé, éminemment maladroite²⁹. Mais n'est-ce pas faire injure à Bourbon que de penser qu'il ait pu ne pas voir ce que son recueil avait d'inconvenant et de déplaisant pour sa protectrice ? Il me semble que l'on peut formuler une autre hypothèse, pour expliquer cette publication a priori si étonnante, hypothèse fondée sur la haute idée qu'avait Bourbon de la poésie en général et de la sienne en particulier :

*Pyramides regum, statuæ pictique triumphî,
Talia uel modico tempore cassa ruunt.
Carmina quæ feci uates æterna manebunt,
Dum fluii current in pelagusque cadent³⁰.*

Il me paraît en effet possible de suggérer qu'il a précisément voulu, à travers ses vers, conférer un peu de lustre à un mariage qui en avait été singulièrement dépourvu et, surtout, en construire, pièce après pièce, une image poétique idéalisée, destinée à se substituer à jamais, aux yeux de la postérité, au souvenir du mariage réel si décevant³¹. C'était peut-être sembler faire peu de cas des sentiments négatifs de Marguerite envers son gendre ; mais c'était aussi conférer à sa fille, pour les siècles à

²⁷ *Ibid.*, pièce 15, v. 5-10 : « Oh, si tu tolérais que l'on dise que je t'appartiens / Combien m'en trouverais-je grandi ? et combien s'élèvera / ta réputation, ô héros ? Quel censeur, alors / trouvera à redire à mes vers ? / Je chanterai tes hauts faits, et la série de tes exploits / Et toute la race illustre de ta lignée ».

²⁸ Verdun-Léon Saulnier, « Recherches sur Nicolas Bourbon l'Ancien », *B.H.R.*, 16, 1954, p. 183-184.

²⁹ Voir Michel Magnien, « Marguerite et les deux Muses », art. cité : « Suprême maladresse (...) il pousse le zèle jusqu'à adresser des pièces de félicitation au père et à la mère pour ce mariage, dont tous les témoins oculaires les avaient vus blessés et ulcérés » (p. 451).

³⁰ *Nugæ*, pièce 496, v. 1-4 : « Les pyramides des rois, leurs statues, leurs triomphes rutilants, / Tout cela, il ne faudra que peu de temps pour le voir disparaître. / Mais les vers du poète que je suis éternellement demeureront / Tant que les fleuves courront se jeter dans la mer ».

³¹ Michel Magnien, « Marguerite et les deux Muses », art. cité, montre bien que l'épithalame de Bourbon n'a pas été composé pour être lu lors de la cérémonie, mais « se présente comme un récit *a posteriori* de la journée du mariage » (p. 447).

venir, la gloire d'avoir noué d'une union sans pareille, un mariage « idéal » selon tous les critères de son temps.

L'image poétique d'un mariage idéal

Gommant tout d'abord l'image d'un mariage un peu expédié, « sans grande fête », comme l'écrit Ruble³², Bourbon, sur le modèle du *carmen* 64 de Catulle et de la description des invités des noces de Thétis et Pélée (v. 31-42) – topos habituel des épithalames –, évoque un splendide cortège qui rassemble tout ce que le Royaume compte de prestigieux pour la célébration de ce jour de joie, lequel surpasse en faste ce que le monde a jamais connu :

(...) *Quis hoc
Dies die iucundior
Est uisus aut uiderier
Vmquam potest ? Quae principum
Pompa ! Quae procerum manus !*

*Quae caterua sequentia
Matrum ! Quis ordo illustrium
Heroidum ! Sed ut tubis,
Vt tibiis, ut plausibus
Tota Regia personat !³³*

Par l'usage de l'interrogation oratoire, des exclamations multipliées, de l'allitération (*principum – pompa – procerum*), de l'homéotéleute (*principum – procerum – matrum – heroidum*) ou encore de la paronomase (*tubis – tibiis*), les vers miment, par leur richesse stylistique, le faste d'une cérémonie que le poète nous donne à voir et qui inscrit le mariage de Jeanne parmi les plus brillants de son temps.

Surtout, Bourbon paraît vouloir dessiner l'image d'un mariage parfait, qui répond, par bien des aspects, aux critères définis à la fois par les moralistes et les juristes de la Renaissance. Ainsi, comme on le sait, la règle d'or que tous fixaient, la « prescription absolue », comme le dit Évelyne Berriot-Salvadore, était que « nulle personne ne [devait] se marier sinon avec “son pareil”³⁴ », c'est-à-dire avec quelqu'un de même condition. Le roi et la reine de Navarre auraient souhaité que leur fille épousât l'héritier d'Espagne pour monter sur ce trône. Bourbon, lui, insiste longuement sur l'idée qu'Antoine de Bourbon, d'excellente maison, est bien digne de la princesse de Navarre. Les tout premiers mots de la première strophe de l'épithalame qui ouvre le recueil attestent son ascendance prestigieuse par une adresse en ces termes : *Germen Hectoris inclytum*³⁵. Selon un procédé épideictique dont il usait déjà dans les *Nugae*, le poète reprend une tradition forgée par les chroniqueurs du Moyen-Âge, qui veut que la nation française ait pour fondateur Astyanax, aussi

³² *Le mariage de Jeanne d'Albret, op. cit.*, p. 263.

³³ *Épithalame*, pièce 1, strophes 16-17 : « (...) Quel jour / a jamais semblé plus heureux que ce jour-ci / quel jour peut sembler plus heureux ? Quel cortège / de princes ! Et quel attroupement de nobles ! / Et à leur suite, quelle foule d'augustes femmes ! Quelle file ininterrompue / d'illustres héros ! Entendez comme, de flûtes, et / de trompettes, et d'applaudissements / retentit tout le palais royal ! »

³⁴ Évelyne Berriot-Salvadore, *Un corps, un destin. La femme dans la médecine de la Renaissance*, Paris, Champion, 1993, p. 67. Je renvoie à son ouvrage pour de nombreuses références de juristes et de moralistes.

³⁵ *Épithalame*, pièce 1, strophe 1, vers 1 : « Illustre rejeton d'Hector ».

nommé Francus, le fils d'Hector, miraculeusement échappé aux Grecs³⁶. Mieux encore, Bourbon s'efforce de prouver l'égalité de statut des deux époux, en rappelant l'origine royale de la famille d'Antoine ; les strophes 9 et 10 de l'épithalame mettent ainsi en parallèle les deux jeunes gens :

*Iana magnanimi unica
Regis Nauarri filia (...)*

*[Antonius] regibus
Gallibus propinquus³⁷.*

L'adjectif *propinquus* est ici à entendre au sens propre : Antoine est proche des rois de France sur l'arbre généalogique³⁸ et, à quelque chose près, il s'agit donc bien d'un mariage entre deux « pareils ».

Mais Bourbon insiste également sur une autre vertu d'Antoine, sa qualité de Français : il l'appelle « honneur et haute colonne de notre nation française »³⁹, revient à plusieurs reprises sur l'idée que ces noces voient une Française épouser un Français (« Ô mariage bienheureux, ô noces bienheureuses : / une fille de France à un homme de France a été unie »⁴⁰), et affirme qu'il s'agit là de la volonté divine qui s'accomplit :

*Et bonos ego caelites
Non esse passos arbitror
Vt nympa talis extero
Nubat uiro utque deserat
Tam larem patrium procul⁴¹.*

L'évocation des *bonos caelites* vient ici donner une dimension mythique à une volonté du roi de France qui était avant tout politique : en acceptant le mariage de leur fille avec Antoine de Bourbon, les époux de Navarre n'ont finalement fait que se soumettre à la volonté de Dieu ! Les deux derniers vers de cette strophe mettent en outre discrètement en avant, à destination de Marguerite, une consolation qu'elle peut trouver dans cette union : l'idée que sa fille, à laquelle l'attachaient des liens d'affection très forts, ne s'en irait pas dans une contrée lointaine.

Cependant, cette insistance sur la qualité de Français d'Antoine de Bourbon n'allait pas sans poser de problème : comment la concilier avec les ambitions des

³⁶ Cette tradition remonte au VII^e siècle : Astyanax aurait été sauvé des Grecs par Zeus précisément dans le but que, sous le nom de Francus, il fonde la race des Français. La transmission de cette fable s'était faite en particulier par Jean Lemaire de Belges, dans les *Illustrations de Gaule et Singularitez de Troie*, parues en 1510 (voir Jacques Abélard, « La composition des *Illustrations de Gaule* de Jean Lemaire de Belges », dans *L'humanisme lyonnais au XVI^e siècle*, Actes du Colloque de mai 1972, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1974, p. 234). Ronsard s'en autorisa pour écrire la *Franciade* (1572, inachevée). Sur la diffusion de cette légende au cours du XVI^e siècle, voir Amnon Linder, « *Ex mala parentela bona sequi seu oriri non potest ; the Troyan Ancestry of the Kings of France and the Opus Daudicum* of Johannes Angelus de Legonissa », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 40, 1978, p. 497-512.

³⁷ « Jeanne, fille unique du roi de Navarre. (...) / [Antoine], tout proche des rois de France ».

³⁸ Les Bourbons descendent du Comte Robert de Clermont, sixième fils de Saint Louis.

³⁹ *Épithalame*, pièce 13, v. 1-2 : *Decus magnum columenque nostrae / Galliae*.

⁴⁰ *Ibid.*, pièce 12, v. 16-17 : *O thalamum felicem, o felices hymenaeos : / Coniuncta est Gallo Galla puella uiro*.

⁴¹ *Ibid.*, pièce 1, strophe 38 : « Et je crois que les dieux, dans leur bonté, / n'auraient pas supporté / qu'une telle jeune fille / épouse un étranger / et abandonne son foyer paternel pour partir si loin ».

parents de Jeanne de récupérer l'intégralité du territoire de Navarre, ambitions entièrement fondées sur une alliance espagnole ? Bourbon y parvient en usant d'un motif inspiré par le *carmen* 64 de Catulle : l'évocation des exploits de la progéniture à naître du couple des mariés. Se faisant augure, à l'imitation des Parques qui, dans le poème catullien, prédisaient l'avenir glorieux d'Achille⁴², il affirme que c'est l'enfant qui naîtra de Jeanne et d'Antoine qui parviendra à rendre la Navarre à son souverain légitime :

*Quin et auguror hunc fore,
Qui, te auspice, Antonii, ac patre,
Regnum Nauarrae, quod tenet
Caesar superbus, in tuam
Aut aui reuocet manum*⁴³.

*Ex hoc conubio nascetur mascula proles
Quam cernes factis astra uolare super.
Et tibi quod regnum uiolentus Caesar ademit, (...)
Haeredi dominoque suo reddetur*⁴⁴.

On peut bien sûr voir dans ces vers le comble de la maladresse de Bourbon ; on peut aussi songer qu'il s'agissait pour lui de consoler autant que faire se pouvait les espoirs déçus des parents en affirmant que rien n'était perdu pour l'avenir. Mais de tels vers correspondent surtout au nationalisme farouche du poète, sensible dès les *Nugae* : dans cet ouvrage, ce nationalisme s'inscrivait essentiellement dans le domaine culturel, et la rivalité jouait donc avec l'Italie⁴⁵ ; dès l'édition des *Nugarum libri octo* en 1538, néanmoins, Charles Quint devenait une cible de choix du poète⁴⁶ ; ici, il s'agit du domaine militaire, et Bourbon met un point d'honneur à affirmer que la Navarre peut bel et bien être rendue à Henri d'Albret par un gendre français, sans avoir recours au grand rival de la France qu'est l'Espagne. On sait que, sur ce plan-là, l'avenir lui donna tort : dès l'annonce du mariage de Jeanne et d'Antoine, Charles Quint fit même proclamer son fils Philippe roi de Navarre, lors d'une réunion des États du Royaume à Pampelune. « Ainsi fut ratifiée, comme le dit Ruble, la spoliation consommée par Ferdinand le Catholique⁴⁷ ».

Mais au-delà du modèle catullien, cette évocation de la descendance du couple dont on chante l'union est l'une des topiques des épithalames puisque, à la Renaissance comme dans l'Antiquité, c'est la procréation qui, dans une large mesure,

⁴² Catulle, 64, 338-371.

⁴³ *Épithalame*, pièce 1, strophe 49 : « Bien plus, il naîtra un enfant, je le prédis, / et avec toi comme père et comme guide, Antoine, / il ramènera le royaume de Navarre, que détient / l'orgueilleux empereur, / dans tes mains ou dans celles de son grand-père ».

⁴⁴ *Ibid.*, pièce 8 (à Henri de Navarre) : « De ce mariage naîtra un rejeton mâle / qui, tu le verras, s'envolera au-dessus des astres par ses exploits. / Et le royaume que l'empereur, dans sa violence, t'a arraché / sera rendu à son maître et propriétaire légitime ».

⁴⁵ Voir mon article « De l'éloge de l'humanisme à l'éloge de la France : la *translatio studii* chez Nicolas Bourbon (*Nugae*) », *Acta Conventus Neo-Latini Budapestinensis : Proceedings of the Thirteenth International Congress of Neo-Latin Studies* (Budapest, 2006), ed. Rhoda Schnur, Tempe, Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, Medieval and Renaissance Texts and Studies, 386, 2010, p. 403-413.

⁴⁶ Voir sur cet aspect mon article « Le lion français et le renard espagnol : l'image noire de Charles Quint chez les poètes du *sodalitium Lugdunense* », à paraître dans les actes du colloque Charles Quint, org. Stefan Tilg, Florian Schaffenrath et Virginie Leroux, Freiburg (Allemagne), 27-29 juin 2019.

⁴⁷ Antoine de Ruble, *Le mariage de Jeanne d'Albret*, op. cit., p. 269.

justifie le mariage, qui est contracté, comme le dit le juriste Sepulveda à l'ouverture de son *De ritu nuptiarum, causa prolis generandae* (« pour engendrer une descendance »)⁴⁸. L'enfant est donc chanté à la fois comme signe concret de la réussite de celui-ci, et comme preuve, par la ressemblance avec son père, de la fidélité de sa mère. Dans le *Sacrement du mariage*, Agrippa de Nettesheim écrivait en 1537 :

Celui-là est le vrai fils dont la mère, sans l'infamie du péché, sans avoir déshonoré sa famille, sans offense de Dieu, est unie par un digne et fructueux mariage avec un homme que sûrement, incontestablement, elle a rendu père⁴⁹.

C'est un motif que Bourbon reprend largement. Il prédit en effet la venue au monde d'un enfant qui sera « parfaitement semblable à son père »⁵⁰ et « qui, par son physique et son caractère, révélera la parfaite chasteté de sa mère »⁵¹. Dans la pièce 3 adressée à Antoine, il indique en outre fermement au jeune marié les buts du mariage :

*Sic amplectere coniugem Nauarram
Vt fias pater ipse, mater illa*⁵² ;

ailleurs, il encourage conjointement les deux époux à donner à la Navarre l'héritier attendu⁵³.

Pour passer du statut de vierge à celui de mère (Bourbon insiste à plusieurs reprises sur cette métamorphose⁵⁴), la jeune mariée doit connaître la nuit de noces. L'un des motifs les plus récurrents des épithalames est bien l'évocation des plaisirs d'amour. Scaliger commence son étude de ce « genre » littéraire en disant : « L'argument de ce poème consiste dans l'évocation des désirs du fiancé et de la fiancée »⁵⁵. Sur le modèle de Pontano et en s'inspirant de Claudien, qui avait fait suivre son *Épithalame d'Honorius et Marie* de vers fescennins assez libres, certains écrivains de la Renaissance avaient orienté leurs épithalames entièrement autour de cette thématique : on songe par exemple à l'épithalame de Jean Second, si plein d'une

⁴⁸ Dans *Ioannis Genesii Sepulvedae Cordubensis opera nuper ab eodem authore recognita*, Paris, Simon de Colines, 1541, p. 85 r° (l'édition Simon de Colines est la première édition française connue). Dans l'Antiquité, Cicéron définit le mariage comme « pépinière de l'État (*seminarium Rei publicae*, *De Officiis*, I, 54).

⁴⁹ *Du sacrement du mariage* (trad. moderne Paris, Côté-femmes édition, 1990, p. 125).

⁵⁰ *Épithalame*, pièce 1, strophe 47, v. 3 : *patri simillimus suo*. Cf. pareillement Ronsard, à propos du même mariage : « Le Ciel fera beaucoup / Pour pere et mere ensemble, / Si tu produis un coup / Un filz qui te ressemble » (*Épithalame d'Antoine de Bourbon et Janne de Navarre*, v. 41-44, *Œuvres complètes*, éd. Laumonier, Paris, STFM, diff ; Slatkine, 1992- , T. 1, p. 12).

⁵¹ *Ibid.*, strophe 48, v. 1-2 : *ore et ingenio indicet / sit quanta matris castitas*. La chasteté dans le mariage ne signifie bien entendu pas l'abstinence, mais la fidélité.

⁵² *Épithalame*, pièce 3, v. 1-2 : « Étreins donc ton épouse de Navarre, / de manière à ce que vous deveniez toi, père et elle, mère. »

⁵³ *Ibid.*, pièce 11 (aux deux époux), v. 13 : *Ergo age, nobile par, optatam gignite prolem* (« Et donc, allez, noble couple, mettez au monde la descendance attendue ») ; pièce 14 (à Antoine), v. 3-4 : *Opto tibi geminos generosa ex coniuge nasci / Qui referant armis et pietate patrem* (« Je souhaite que des jumeaux te naisse de ta noble épouse / des jumeaux qui rappelleraient leur père par leur courage et leur piété »).

⁵⁴ *Ibid.*, pièce 1, strophe 8, v. 2-3 : *Virgo est adhuc / Intacta, sed cras non erit* (« Elle est aujourd'hui encore une vierge / Intacte, mais elle ne le sera plus demain »). Cf. Ronsard : « Adieu, pucelle encore » (*Épithalame d'Antoine de Bourbon et Janne de Navarre*, v. 122, éd. citée, p. 16).

⁵⁵ *Poetices Libri septem*, III, 101, p. 150 : *Eius carminis argumentum constitit e sponsi sponsaeque desideriiis* (traduction personnelle).

vibrante sensualité⁵⁶. Bourbon lui aussi consacre plusieurs vers à décrire les bonheurs que les mariés connaîtront cette nuit-là, en particulier à travers une strophe de l'épithalame dans laquelle il s'adresse au lit nuptial :

*Lectule o ter, et amplius
Beate, qui tot particeps
Eris bonorum, et conscius
Tot gaudiorum*⁵⁷.

On reconnaît là la terminologie des poètes élégiaques chez lesquels, comme j'ai eu l'occasion de le montrer, le substantif *gaudium* est le plus souvent employé dans son acception physique pour désigner les bonheurs du corps⁵⁸ ; on reconnaît aussi la formule virgilienne *o ter quaterque beat[us]*⁵⁹, sur laquelle le vers renchérit par l'usage du comparatif *amplius*, et qui est sans doute destinée à faire passer sur l'épithalame un discret souffle épique, bien accordé à la noblesse des époux. Ailleurs, Bourbon emprunte à Catulle son usage du terme *lusus* ou à Ovide l'expression *dulce opus*⁶⁰, et chante la sensualité d'une nuit d'amour dont les mariés regretteront la brièveté :

*Per Talasion, o boni,
Iurabo mane, coniuges,
Noctem antehac uix alteram
Fluxisse uobis tam leui ac
Tam cito aut uolucris pede*⁶¹.

Insistance sur les plaisirs d'amour, conformément au code de l'épithalame, donc, mais insistance aussi, chez Bourbon, sur leur nécessaire modération. En effet, si les moralistes comme les théologiens et les juristes de la Renaissance, en se fondant sur la *Première épître aux Corinthiens* de saint Paul, légitimaient plus ou moins l'acte d'amour⁶², tous s'accordaient à penser que, pour être juste, le plaisir devait être

⁵⁶ L'épithalame de Second, en hendécasyllabes phaléciens, de date inconnue, a été édité parmi les *Silves*, dans l'édition posthume de 1541 mise en œuvre par ses frères (conformément au modèle des *Silves* de Stace). Voir l'édition complète des œuvres de Second, à paraître chez Droz, sous la direction de Virginie Leroux.

⁵⁷ *Ibid.*, strophe 39 : « O petit lit, trois fois et plus que cela encore / heureux, toi qui vas être le témoin / de tant de joies, et le complice / de tant de bonheurs. »

⁵⁸ Sylvie Laigneau, *La Femme et l'amour chez Catulle et les Élégiques augustéens*, Bruxelles, Latomus, 1999, p. 129-132.

⁵⁹ Virgile, *Énéide*, I, 94 : [...] *O terque quaterque beati*.

⁶⁰ *Épithalame*, pièce 1, strophe 42, v. 1 : *Ludite* ; pièce 11, v. 9-10 : *Felicem, o lectum, uestris qui lusibus apte / se socium praebet, dulce iuuabit opus* (« Ô bienheureux petit lit, qui se prête gentiment à vos jeux / et qui vous aidera dans le doux office »). Cf. Catulle, 61, 126 : *satis diu / lusisti* (jeux passés du marié et de son mignon) ; 68, 17 : *multa satis lusi* (jeux amoureux de Catulle au temps passé) ; 68, 158 : *Et domus ipsi in quo lusimus et domina*. Cf. Ovide, *Amours*, I, 4, 47 (évocation du *dulce opus* d'amour qu'il mène à son terme avec sa maîtresse).

⁶¹ *Épithalame*, pièce 1, strophe 41 : « Par Talasios, ô heureux / époux, je le jurerai au matin : / nulle nuit, avant celle-ci, ne s'est, / à vos yeux, enfuie aussi vite / d'un pied si rapide et si léger. » Le terme *Talasion* renvoie au cri de *Thalassio*, traditionnellement poussé dans les mariages romains.

⁶² *Première épître aux Corinthiens*, VII : *Propter stupra uitanda, suam quisque uxorem habeat et suam quaeque uirum habeat. Vxori uir debitam beneuolentiam reddat ; similiter autem et uxor uiro* (« Pour éviter la débauche, que chacun ait sa propre femme, et chacune son mari. Que le mari fasse preuve envers sa femme du dévouement qui lui est dû, et que la femme agisse de même avec son mari »). Le texte cité est celui d'Érasme, *Nouveau Testament*, 1542, p. 508 (<http://gallica.bnf.fr>) ; l'expression *debitam beneuolentiam* est une glose d'Érasme : le texte de la Vulgate porte seulement *debitum* (« le devoir »). Mais comme le montre Évelyne Berriot-Salvadore (*Un corps, un destin...*, op. cit., p. 81),

modéré, et subordonné à sa fonction procréatrice. Sepulveda écrit ainsi qu'un mariage contracté « non pour procréer mais pour satisfaire la sensualité » constitue un abus de ce sacrement⁶³. Vivès quant à lui, dans *l'Institution de la femme chrétienne*, rappelle qu'il est nécessaire de conserver, dans le lit nuptial, « non seulement la retenue (*pudicitia*), mais encore la pudeur (*pudor*) » et ajoute que les maris doivent observer le précepte paulinien suivant :

*Vt uxores suas tamquam uasa generationis possideant in sanctificationem, non in cupiditates immoderatas atque illicitas*⁶⁴.

Et Bouchet pareillement, dans *Les triomphes de la noble et amoureuse dame et l'art de honnestement aimer* (1531), blâme vivement les plaisirs d'amour même donnés dans le mariage lorsqu'ils le sont « hors des limites d'icelluy » et que l'homme cherche « à saouler sa libidineté⁶⁵ ». Plus généralement, il semble qu'une sensualité mal maîtrisée soit susceptible de conduire aux crimes les plus affreux : nombre d'auteurs expliquent ainsi par une sexualité débridée ceux de Médée, par exemple⁶⁶.

Aussi Bourbon prend-il bien soin de souligner la certitude qui est la sienne que Jeanne et Antoine, modèles parfaits d'un couple idéal, sauront se soumettre à cette modération à laquelle il les encourage :

*Vos tamen monitos uelim,
Vt, quod decorum dicitur,
Seruetis, et modestiam
Inter iocos (...)*

*Offici memorem sui
Vtrumque uestrum existimo*⁶⁷.

C'est en ce sens, sans doute, qu'il faut entendre métaphoriquement les conseils qu'il donne au *lectulus* témoin des plaisirs du couple :

(...) *at interim*

l'Épître aux Corinthiens est susceptible d'une double interprétation : ceux qui privilégient l'extrait cité légitiment l'acte sexuel ; mais d'autres glorifient l'abstinence en se fondant sur la suite de l'épître paulinienne (*Hoc autem dico iuxta indulgentiam, non iuxta praeceptum. Nam uelim omnes homines esse ut et ipse sum* : « Ce que je dis là est une concession, non un ordre ; je voudrais que tous les hommes fussent comme moi »).

⁶³ *De ritu nuptiarum*, éd. citée, p. 86 v^o (*non generationis sed explendae libidinis gratia*). Giovanni Rossi (*Incunaboli della Modernità*, Turin, 2007, Appendice, III, p. 501-504) rappelle également les propos du juriste André Tiraqueau : celui-ci engage les hommes à « ne pas trop redouter l'accouplement, mais ne pas trop le désirer » non plus, à éviter de le pratiquer « fréquemment et immodérément », mais au contraire « rarement et de façon modérée », *De legibus connubialibus et iure maritali*, Lyon, Guillaume Rouillé, 1554, p. 237 (*Concubium neque nimis pertimescento, neque item nimis concupiscunto. Frequentem et immodicum prorsus fugiunto. Rarum atque temperatum intrepide exercento*).

⁶⁴ « Qu'ils voient leurs épouses comme des réceptacles de la vie à venir et les possèdent pour la sanctification, et non pour des plaisirs immodérés et illicites » (traduction personnelle), *De institutione foeminae christiana*, Anvers, Michiel Hillien, 1524 (éd. consultée : *Io. Lodouici Viuis Valentini Operum quo quae complectantur uersa facie cognoscere licet*, Bâle, 1555, T. II, p. 718).

⁶⁵ Cité par Évelyne Berriot-Salvadore, *op. cit.*, p. 81.

⁶⁶ Voir à ce sujet Zoé Schweitzer, « Sexualité et questions de genre dans les *Médée* renaissantes et classiques » (article publié sur le site www.revue-silene.com/images/30/extrait_89.pdf).

⁶⁷ *Épithalame*, pièce 1, strophes 45-46 : « Je voudrais néanmoins vous engager / À respecter ce que l'on appelle / la bienséance et la modestie / dans vos jeux d'amour (...) Mais chacun de vous connaît son devoir / : c'est bien là mon avis. »

*Stridulus caue ne obstrepas*⁶⁸.

Un lit trop bruyant pourrait de fait révéler à l'oreille des courtisans encore présents dans la demeure que les mariés s'aiment avec un peu trop d'enthousiasme. Ces vers sont donc une façon d'avertir le jeune couple de respecter la pudeur et la mesure. Mais la nécessaire discrétion qui doit être celle du lit nuptial peut sans doute aussi être comprise différemment. Les historiens racontent en effet que, le lendemain de la nuit de noces, Antoine s'était gaillardement vanté de ses prouesses nocturnes, affirmant avoir « fort fait son devoir de jour et de nuit, de sorte que six coups s'en sont allez, bien gaymant⁶⁹ ». Sans doute Bourbon, en tant que précepteur de Jeanne, a-t-il trouvé dans cette apostrophe au *lectulus* un moyen détourné d'admonester le jeune marié, et de lui faire savoir ce que ses vantardises pouvaient avoir d'inconvenant pour sa belle-famille.

Pour autant, qui dit modération ne dit pas abstinence. Bourbon s'inscrit en effet dans le courant de pensée, très majoritaire à la Renaissance, selon lequel la « dette conjugale ne peut être remise sans graves conséquences⁷⁰ ». Aussi le précepteur encourage-t-il fermement son élève à accepter les hommages de son mari et à le laisser prendre sa virginité :

*Feruidus iuuenis tuo
Dum se implicat collo, caue
Quicquam neges, periculum est :
Nanque una quod negaueris
Mille sponte aliae dabunt.*

*Pectus adprime pectori
Floremque decerpi sine,
Quem coniugi intactum
Huc usque seruant Gratiae*⁷¹.

L'image traditionnelle de la fleur et surtout l'allusion aux Grâces viennent adoucir, par leur caractère mignard, ce que ces conseils pourraient avoir de trop brutal mais, si la première strophe semble d'abord n'être qu'une reprise assez littérale de Catulle⁷², elle témoigne également de problématiques beaucoup plus contemporaines et rappellent nettement ce passage du *De matrimonio* de Luther :

⁶⁸ *Ibid.*, pièce 1, strophe 39, v. 4-5 : « Mais pendant ces ébats, / veille bien à ne pas grincer et faire du bruit ».

⁶⁹ On le sait par une lettre du 23 octobre 1548 du Maréchal de Brissac au duc d'Aumale (B.N. Ms. Fds Fr. 20449, f° 119), citée par Nancy Lyman Roelker *Jeanne d'Albret, op. cit.*, p. 66 et Michel Magnien, « Marguerite et les deux Muses », art. cité, p. 449, note 12.

⁷⁰ Évelyne Berriot-Salvadore, *op. cit.*, p. 81. Sur cet aspect, voir Jean-Louis Flandrin, *Le Sexe et l'Occident. Évolution des attitudes et des comportements*, Paris, Seuil, 1981 (chap. 8 : « Homme et femme dans le lit conjugal »), qui souligne que « l'asservissement à la dette conjugale », qui semble peser sur les deux époux, ne concerne en fait que la femme (p. 129).

⁷¹ *Épithalame*, pièce 1, strophes 26-27 : « Tandis que l'ardent jeune homme / enlace ton cou, prends bien garde / de ne rien lui refuser, c'est risqué : / car ce que tu seras seule à lui refuser, / mille autres le lui accorderont de bon gré. // Colle ta poitrine à la sienne, / laisse-le prendre cette fleur / qu'intacte, pour ton époux, / les Grâces conservent jusqu'aujourd'hui ».

⁷² Catulle, 61, 151-153 : *Nupta tu quoque, quae tuus / Vir petet, caue ne neges, / Ni petitum aliunde eat* (« Et toi, jeune épouse, ce que ton époux te demandera, prends garde de le lui refuser, pour éviter qu'il aille le demander ailleurs », traduction personnelle).

Le troisième cas de divorce est celui où l'un des conjoints se dérobe et se soustrait lui-même à l'autre (...) comme il arrive lorsqu'on trouve une femme butée, qui s'entête et qui ne veut rien savoir, dût son mari tomber dix fois dans l'impureté. Dans ce cas, il est temps que le mari lui dise : « Si tu ne veux pas, une autre veut bien : si la dame refuse, que vienne la servante⁷³ ».

Comme Luther et sans ambages, Bourbon entend bien affirmer que « dans l'engagement du mariage, l'un donne son corps à l'autre pour le service conjugal⁷⁴ » et enjoint donc son élève à se soumettre aux désirs de son mari, à condition bien sûr que ceux-ci demeurent licites et modérés.

Mais de telles exhortations sont fondées sur le présupposé que cela est difficile à une jeune vierge et que celle-ci redoute la nuit de noces. De fait, l'image idéale de la femme chrétienne – et à plus forte raison de la jeune mariée – est faite de retenue et de modestie, voire de pudeur et de crainte. Quand Vivès explique la façon dont doit se comporter une femme en privé avec son époux, il insiste longuement sur l'extrême pudicité qui doit être la sienne et, parmi d'autres exemples à imiter, cite celui de Rebecca :

Rebecca filia Bathuelis, quum ad Isaac duceretur, cui erat nuptura, cumque deambulanti offendisset in campo, rogavit quis ille esset. Vbi cognouit esse Isaac, sponsum suum, continuo sese pallio operuit. Prudens uirgo et probe instituta alias omnes indocuit primam ac praecipuam uerecundiam marito deberi⁷⁵.

Et Vivès de commenter :

Vxores (...) induite pudorem et hoc naturale honestissimum amiculum semper retinete interdium, noctu, cum alienis, cum uiro, in luce, in obscuro : numquam uos Deus, numquam angeli, numquam conscientia uestra nudas pectoris tegumento conspiciat. Nihil fingi potest deformius aut turpius uobis, sic renudatis⁷⁶.

Ainsi les prescriptions des moralistes sont-elles d'une parfaite clarté : il appartient à la femme, pour être honorable et respectable, d'avoir une conduite empreinte de continence, et surtout de témoigner, par une attitude d'extrême retenue, de la chasteté qui est la sienne.

C'est bien une telle image que Bourbon entend laisser de son élève : s'inspirant en partie de Catulle, 62, il nous la montre terrorisée à l'idée de quitter sa mère (il reprend au Véronais la comparaison entre le mari qui arrache son épouse à la maison

⁷³ Luther, *De matrimonio*, 1522, éd. et trad. M. Luther. *Œuvres*, Genève, Labor et Fides, 1963, vol. III, p. 238. Une note de cette édition précise : « Cette affirmation de Luther a fait scandale. Le 1^{er} janvier 1523, le duc Georges en parlait dans une lettre à Dietrich von Werthern, son ambassadeur auprès de la diète d'Empire, pour discréditer le réformateur ».

⁷⁴ Id., *Ibid.*, p. 239.

⁷⁵ Vivès, *De institutione...*, *op. cit.*, « *Quomodo priuatim se cum marito habere debet* », éd. citée p. 716-719 : « Rebecca, la fille de Bétuel, alors qu'elle était conduite vers Isaac, qu'elle devait épouser, le rencontra alors qu'il se promenait dans la campagne. Elle demanda qui était cet homme et, quand elle apprit qu'il s'agissait d'Isaac, son fiancé, aussitôt, elle se couvrit de son voile. Cette vierge sage et honnêtement éduquée a enseigné aux autres que c'est au mari qu'est due la première et la principale pudeur » (p. 719). Cf. *Genèse*, 24, 64-65.

⁷⁶ Id., *ibid.* : « Épouses, (...) revêtez la pudeur et conservez ce voile naturel et très honnête sans cesse, le jour, la nuit, avec les étrangers, avec votre mari, dans la lumière, dans l'obscurité : que jamais Dieu, que jamais les anges, que jamais votre conscience ne vous voient la poitrine dénudée de cette protection. On ne peut rien imaginer de plus laid et de plus honteux que vous-mêmes, si vous êtes ainsi dénudées ».

paternelle et l'ennemi qui s'empare d'une ville⁷⁷) et, surtout, en larmes à l'idée de la nuit qui l'attend, tandis que son précepteur, jouant le rôle des *pronubae* antiques, s'efforce de la raisonner :

*Sed flet inclyta. Quid tibi est,
O dia uirgo ? Ah desine.*

Expauescere desine.

Eia, age, Iana, uirum complectere matre relicta.

Excipe non trepido pectore, Iana, uirum⁷⁸.

Mais ces impératifs insistants restent apparemment sans effet et, en désespoir de cause peut-être, le poète passe le relais à Marguerite pour qu'elle rassure à son tour sa fille :

*Prima tu huc ades, huc pias,
Regina Margaritis, manus
Adfer : tua haec sunt munia.
Prima huc ades. Mysteria haec
Nemo te melius tenet⁷⁹.*

Bien entendu, une telle image est topique et elle est fondée sur la naïveté de toute jeune mariée respectable et sur sa méconnaissance évidente des choses du sexe. Les épithalames de la Renaissance expriment souvent des encouragements de ce type à la frêle jeune fille appelée à devenir bientôt une femme⁸⁰. Mais Bourbon le fait ici, me semble-t-il, d'une façon bien particulière. Jeanne, dit-il, doit témoigner en l'occasion de sa force d'âme (« Fais montre de ton courage »), elle doit apprendre à supporter stoïquement ce qui lui arrive et c'est en les « endurent » qu'elle « contiendra » les « virils assauts » de son époux⁸¹. Et dans la pièce 6, entièrement consacrée à ce thème, l'étonnement du lecteur est à son comble :

*Quid fles, Dia ? tibi femur hauriet hasta uirilis :
Hoc fiet, fateor : non moriere tamen.
Nonne superstes adhuc uiuit tibi mater ? At illa*

⁷⁷ *Épithalame*, pièce 1, strophe 15, v. 1-3 : *Quaeso, quid fieri potest / In urbe capta ab hostibus / Crudelius ?* (« Je le demande, que peuvent faire de plus cruel / dans une ville conquise, les ennemis ? »). Cf. Catulle, 62, 24 : *Quid faciunt hostes capta crudelius urbe ?* (« Que font de plus cruel dans une ville conquise les ennemis ? », traduction personnelle).

⁷⁸ *Ibid.*, pièce 1, strophe 22, v. 1-2 : « Mais elle pleure, l'illustre. Qu'y a-t-il, / ô divine vierge ? Ah, cesse donc » ; pièce 1, strophe 29, v. 1 : « Cesse donc d'avoir peur » ; pièce 4, v. 1 : « Allons, courage, Jeanne, quitte ta mère et embrasse ton époux » ; pièce 11, 8 : « Accueille ton époux sans trembler, Jeanne ».

⁷⁹ *Ibid.*, pièce 1, strophe 32 : « Approche, toi, avant toute autre ; ton aide / pieuse, reine Marguerite, / apporte-la : c'est là ton devoir. / Approche, toi, avant toute autre. Ces mystères, / nul ne les connaît mieux que toi ».

⁸⁰ Voir par exemple Marot, *Chant nuptial du mariage de Mme Renée de France avec le duc de Ferrare* (1528) ; les strophes 4 et 5 sont consacrées à ces encouragements et elles commencent ainsi : « Fille de roi, adieu ton pucelage / Et toutesfoys tu n'en dois faire pleurs ».

⁸¹ *Ibid.*, pièce 1, strophe 30, v. 2 : *Fac fortitudo appareat. Ibid.*, v. 1 : *Ergo disce pati. Ibid.*, strophe 29, v. 2-3 : *Primos uirileis impetus / Quos perferendo reprimes.*

*Accepto simili uulnere, te genuit*⁸².

Quelle drôle de manière d'encourager une jeune fille craintive et de lui enseigner le bonheur d'aimer ! Jamais les plaisirs d'amour n'auront été autant présentés comme un triste « devoir conjugal ».

Quelle est donc l'intention de Bourbon ce faisant – si l'on exclut l'hypothèse qu'il n'y a là que grossière maladresse de sa part – ? La raison est peut-être à trouver dans une lettre que le roi Henri II écrivit à Montmorency à propos de ce mariage le 21 octobre 1548 : « Vous assure, dit le roi que je ne vvs jamès mariée plus joyeuse que sete-cy ; et ne fyt jamès que ryre⁸³ ». De fait, Jeanne d'Albret, séduite par la prestance et le physique de son futur époux dont le choix « la comblait de joie⁸⁴ » avait manifesté, à l'idée de s'unir à lui, un enthousiasme et une impatience qui avait frappé toute la cour, qui s'en était quelque peu gaussée⁸⁵. Bourbon, peu soucieux de laisser à la postérité une telle image de la fille de Marguerite, à la fois parce qu'elle ne correspondait pas au portrait attendu d'une jeune princesse respectable et parce que cet enthousiasme de sa fille pour un mariage qu'elle désapprouvait déchirait sa protectrice, dessine à grands traits une image beaucoup plus conforme à la morale de son siècle : celle d'une jeune fille craintive qu'il faut rassurer, tâche qu'en rigide précepteur il assume en insistant sur la notion de devoir bien davantage que sur celle de plaisir. Ainsi, il espère inscrite pour l'éternité la figure d'une Jeanne pure et austère, soumise au roi de France mais partageant entièrement les sentiments et les réticences de sa mère.

Le souvenir que Bourbon a entendu laisser du mariage de son élève est donc celui d'une union parfaite : une fête somptueuse, un époux idéal, prêt à engendrer une progéniture dont les exploits combleront les attentes de ses grands-parents et de ses sujets, une jeune mariée timide et pudique, dont il convient de calmer les angoisses prénuptiales. Mais il restait que, dans les mœurs sinon dans les lois, à l'époque des épousailles de la princesse de Navarre, le consentement des parents était senti comme nécessaire pour un mariage parfait, ainsi que Marguerite elle-même l'avait exprimé dans l'*Heptaméron*⁸⁶. Et que toute la cour avait bien vu que ladite Marguerite et son époux Henri n'acceptaient celui de leur fille qu'à contre cœur, ainsi qu'en avait témoigné leur attitude lors de la cérémonie. Pour parachever sa réécriture du mariage de Jeanne comme un mariage idéal, Bourbon se trouve donc contraint de justifier par

⁸²*Ibid.*, pièce 6 : « Pourquoi pleures-tu, Divine ? La lance virile va transpercer ton corps [dans le vocabulaire chrétien, *fémur* désigne le sexe] : / cela se fera, je l'avoue. Mais tu n'en mourras pas. / Est-ce que ta mère n'y a pas survécu et n'est pas encore vivante ? Et pourtant / c'est parce qu'elle a reçu pareille blessure qu'elle t'a enfantée ».

⁸³ Bibl. nat. F. fr. vol. 3122, f.7, cité par Antoine de Ruble, *Le mariage de Jeanne d'Albret*, *op. cit.*, p. 266.

⁸⁴ Nancy Lyman Roelker *Jeanne d'Albret*, *op. cit.*, p. 62.

⁸⁵ Raymond Ritter commentait encore dans les années 50 : « Au sortir de sa nuit de noces (...) l'épousée elle-même avait affiché, *avec une parfaite impudeur*, une joie si rayonnante que le roi plaisanta crûment » (*Les Solitudes de Marguerite de Navarre 1527-1549*, Paris, Champion, 1953, p. 147. C'est moi qui souligne).

⁸⁶ Sur cet aspect, voir Jean Céard, « La mariage dans l'*Heptaméron* de Marguerite de Navarre », dans *Le Mariage au temps de la Renaissance*, dir. de publ. M.-T. Jones-Davies, Paris, Klincksieck, 1993, p. 198 : « Au temps de l'*Heptaméron*, de nombreuses voix s'élèvent pour recommander [le consentement des parents]. Qu'on se souvienne seulement du chapitre XLIII du *Tiers Livre* de Rabelais. (...) C'est à ce concert que Marguerite vient joindre sa propre voix ».

des raisons plus valorisantes cette attitude si peu enthousiaste. C'est l'objet de la onzième pièce de l'épithalame, qui commence ainsi :

*Te quoque, quid dubitem hortari, Regina bonarum
Optima, ut hunc laetum laeta sequare diem ?
Ergo nouae nuptae ut matrem decet, omnia laeta
Esse iube, et festos incipe prima choros.
Quamuis diuina mens sit tibi dedita rebus,
Ardeat et pectus Numinis igne tuum,
Quamuis sis adeo arcanis exercita Musis
Vt Pallas secli iure uocere tui,
Te tamen ante omneis hodie exultare, nec ulla
Relligio, nec fas, iura nec ulla uetant⁸⁷.*

Ce sont donc le mysticisme et le sérieux de Marguerite et, en quelque sorte, des scrupules excessifs, qui l'empêchent de participer pleinement à la joie de cette journée de noces. Ainsi, la dernière ombre pesant sur le mariage de Jeanne est levée : grâce aux vers de son précepteur, ce mariage est inscrit, pour l'éternité, comme l'exemple même d'une union idéale, comblant les vœux de tous, des parents jusqu'aux plus exigeants des moralistes.

Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE
CPTC (EA 4178)
Université de Bourgogne-Franche Comté

⁸⁷ *Épithalame*, pièce 11, v. 1-10 : « Toi aussi, pourquoi hésiterais-je à t'encourager, ô Reine la meilleure / des bonnes reines, à suivre la joie au cœur ce jour de joie ? / Et donc, comme il convient à la mère d'une jeune mariée, ordonne / que tout soit plein de joie, et mène toi-même, la première, les chœurs de fête. / Quoique ton âme s'abandonne aux spéculations divines et / que ton cœur brûle du feu de la Divinité, / quoique tu sois si exercée aux secrets des Muses / que l'on te nomme à juste titre la Pallas de ton siècle, / tu peux néanmoins, avant toute autre, exulter en ce jour : ni la religion, ni la volonté divine, ni le droit humain ne te l'interdisent ».